



Ce livre est la transcription du cours donné durant l'année 1975-1976 au Collège de France où il s'est intéressé à la souveraineté à travers l'histoire et à la manière dont la genèse du souverain se construit.

Le livre débute avec quelques constats méthodologiques intéressants pour comprendre l'approche que Foucault adoptera dans la suite du cours. Plus encore, c'est ici qu'il explicitera le mieux, à mon avis, ce qu'il entend par l'analyse généalogique : c'est qu'il existerait selon lui des savoirs assujettis qui sont présents et masqués à l'intérieur d'ensembles fonctionnels et systématiques ou qui sont simplement disqualifiés parce qu'ils sont considérés non conceptuels, voire naïfs (p.8). Par généalogie, il entend « le couplage des connaissances érudites

et des mémoires locales, couplage qui permet la constitution d'un savoir historique des luttes et l'utilisation de ce savoir dans les tactiques actuelles » (p.10). Il s'intéresse donc à l'insurrection de ces savoirs qui entrent en lutte avec les savoirs érudits déjà établis qui viennent faire de l'ombre à cette opposition des idées. La généalogie permet donc de faire ressortir ces contextes de lutte au travers l'histoire et par le fait même, un détachement des théories unitaires qui, comme on le voit dans ce livre, sont le propre d'une vision philosophico-juridique, qu'il opposera à une vision historico-politique de l'histoire.

Foucault veut remettre en question la triade entre droit, vérité et pouvoir pour se concentrer sur le pouvoir lui-même, non pas comment il est fixé, mais comment sont produits les discours de vérité qui le sous-tendent. Cette triade, c'est celle qui est à la base du discours philosophico-juridique, qui s'intéresse surtout à la manière dont le pouvoir est formé comme instrument de domination, à l'instar du Léviathan de Hobbes. Par contre, ce discours met de côté toute forme de résistance et évacue tous les autres discours qui pourtant ont pris place dans un contexte de lutte pour le discours dominant. Le discours historico-politique fait plutôt ressortir ces luttes et comment se sont mis en place ces rapports de pouvoir, mais aussi l'état de guerre permanent qui subsiste entre les idées. Foucault croit donc que la vérité ne peut se dévoiler qu'à partir d'une position de combat, au sein de l'action, si l'on peut dire. Le discours est susceptible de devenir une arme partisane utilisée par le groupe

dominant, de se légitimer à travers son système judiciaire où le droit devient vérité ; c'est mettre de côté toute forme d'adversaire qui pourtant est toujours présent. L'auteur s'intéresse par exemple au modèle de l'État proposé par Hobbes qu'il présente sous les rapports de forces. Ces rapports se situeraient dans un espace-temps qu'il appelle l'état de guerre, mais exclut les batailles : c'est un état qui vise à éviter les guerres en montrant qu'on est constamment prêt pour cette situation. Par contre, Foucault critique Hobbes du fait qu'il met de côté, voire veut éliminer, les conquêtes et les guerres de l'histoire notamment parce qu'il met de côté la conquête anglaise.

C'est donc en s'intéressant aux guerres (ou plus tard au nationalisme et au racisme) qu'on vient à cerner cette « contre-histoire ». Celle-ci est linéaire, sans embuches et utilisée pour justifier et renforcer le pouvoir et c'est dans cette optique qu'on forme le droit, légitimant ce même pouvoir. On pourrait ici parler d'une histoire du pouvoir par le pouvoir. L'utilisation d'un axe généalogique permet une brisure dans cette vision de l'histoire et c'est dans cette perspective que Foucault proposera les différents modèles d'autolégitimation du pouvoir qu'il a cerné. Selon lui, on est passé (en France du moins) d'une histoire de type Indo-européenne ternaire, basée sur des héros et des hauts faits (tel l'absolutisme romain) vers une histoire de type biblique créant une répartition binaire de la société entre les justes et les injustes. Ce discours biblique est muni d'une certaine polyvalence stratégique puisque le souverain détourne

progressivement l'ordre du pouvoir de ses mains pour se centrer sur la menace d'éléments hétérogènes (le nous et l'autre). Cette vision s'est étendue pour créer différentes formes de racismes, mais aussi de nationalismes. Ces éléments permettraient la mise en place d'une contre-histoire élémentaire, mais beaucoup plus forte.

Foucault s'intéressera surtout au cas de la France où il voit la contre-histoire passer de l'absolutisme romain au modèle juridique français. C'est une vision qu'il critique en suivant le raisonnement de Boulainvilliers, qui a introduit une nouvelle forme d'analyse historique : celle historico-politique. C'est une analyse, comme on l'a vu plus haut, qui se centre surtout sur la guerre et les différentes oppositions qui sont créées entre les groupes (et non entre les individus, comme chez Hobbes). La guerre devient une grille d'intelligibilité mettant en perspective toutes les institutions de la société, mais encore, la façon dont a été utilisée l'histoire à des fins politiques. Il affirme que Machiavel voyait l'histoire comme le lieu d'exercice du pouvoir et des rapports de force, mais du côté de Boulainvilliers, le pouvoir serait la substance même de l'histoire, celle qui l'a formée. Autrement dit, ce qui était le principe de rationalité de l'État devient le principe d'intelligibilité de l'histoire : la guerre appartient à l'histoire, mais l'histoire appartient aussi à la guerre. C'est en fait ce que Foucault entend lorsqu'il parle d'historicisme ; il proposera quelques mots sur la mise en discipline, notamment au sein de l'université napoléonienne, de l'histoire. Cette disciplinisation converge avec l'apparition du

paradigme scientifique, venant remplacer le système de communication philosophique, alors que le savoir devient centralisé, homogénéisé et hiérarchisé.

Ce cheminement emmène l'auteur sur l'idée de nation, puisque les luttes passent par le fond civil, au sein de l'État. La population se dote d'un roi pour qu'il intègre la nation, plus que les individus sur un même territoire, plus qu'une culture partagée. La nation passerait donc par une série de lois communes et législatures pour définir son essence. Notons ici que la lecture du cours qui suivra celui-ci, *Territoire, sécurité, population*, permettra d'éclaircir cette vision du rôle de l'État du point de vue foucauldien. Dans ce rapport, l'État détient toujours le pouvoir, mais celui-ci se pratique d'une nouvelle manière. Avant, l'État avait le droit de faire mourir ou de laisser vivre qui que ce soit, mais avec l'apparition de la biopolitique, l'État a désormais le droit de faire vivre ou laisser mourir. Par biopolitique, Foucault entend les taux, les chiffres, la démographie, les décès, les naissances, bref, tout ce qui a trait aux mesures politiques affectant le «bio» de la population. Celle-ci est d'abord apparue dans le domaine de la médecine, où les soins ont été normalisés et centralisés et Foucault croit que l'on peut appliquer ce modèle au rôle de l'État et aux mesures qu'il met en place. L'État doit donc établir des mécanismes régulateurs pour créer un certain équilibre au sein de la population, au sein de ces individus qui se voient attribuer le droit de vie.

Ce livre est pertinent non seulement pour son étude de cas, soit la création de l'histoire française, mais aussi pour la méthodologie qu'il propose pour revoir l'histoire dans une vision historico-politique. Il met en place les jalons qu'il saura étendre dans les cours qui suivront au collège de France, notamment sur ce qu'est la gouvernementalité et ses différentes formes. Ce cours fut donné après la publication de certains ouvrages clés de Foucault et c'est dans ce « work in progress » que s'inscrit ce livre, explicitant de mieux en mieux sa méthode.

Yann Pineault - décembre 2012